

Conseil Municipal du mardi 10 février 2015

- ↵ Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2014 présenté par Monsieur le Maire ainsi que le compte de gestion 2014 dressé par le Receveur Municipal pour le budget principal et les budgets annexes.
- ↵ **Autorisation engagement dépenses investissement :** Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager avant le vote du budget primitif 2015 :
- 10.000 euros pour les acquisitions diverses ;
 - 10.000 euros pour les travaux divers bâtiments ;
 - 10.000 euros pour les travaux divers voirie et réseaux ;
 - 23.000 euros pour l'aménagement du foyer associatif partagé ;
 - 63.100 euros pour la reconversion de la friche industrielle en salle multi sports.
- ↵ **Aménagement salle multi sports et foyer associatif partagé :** A la suite des résultats des appels d'offres et la signature des marchés avec les entreprises un avenant aux contrats de maîtrise sera signé afin d'actualiser les honoraires.
- ↵ **Participation frais de transports :** Les élèves des classes CM1 et CM2 de l'école Louis CAVAILLES participent à un projet multidisciplinaire sous la forme d'un rallye « web » élaboré par l'équipe TICE (technologie de l'information et de la communication) du département du Tarn (éducation nationale). Afin de finaliser ce travail, les élèves iront visiter le musée « Lapérouse » à Albi. La commune participera financièrement aux frais de transport des élèves jusqu'à Albi.
- ↵ **« Brassac Chante » :** Le Conseil Municipal
- décide d'attribuer une subvention de 1.000 euros au comité des fêtes de Brassac, association locale support de la manifestation ;
 - fixe à 450 euros le montant de la location des salles de « La Marquise ».
- ↵ **Confirmation appel Tribunal Administratif :** Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents (10 voix pour et 2 abstentions) confirme la délibération 52-1/2014 - N° 3597-1 du 3 juin 2014 décidant de relever appel de la décision du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Toulouse dans son audience du 25 mars 2014 suite à la requête présentée par monsieur Bernard DURAND en 2010.
- ↵ **Validation du montant des concours à titre gratuit** pour l'année 2014 concernant le Centre de Loisirs sans Hébergement géré par l'Association « Loisirs Enfance Jeunesse » pour un montant total de 5.422,07 euros.
- ↵ **Maîtrise d'œuvre :** Suite au rapport de l'inspection des installations de captage et de production d'eau potable effectuée par l'Agence Régionale de Santé (ARS), il y est nécessaire :
- de procéder à un complément de cartographie du réseau d'eau potable de l'agglomération qui intégrera les différents captages et leurs adducteurs, le fonctionnement de secours de Peyroles (commune de Castelnau de Brassac) ;
 - de réaliser un zonage illustrant la délimitation des unités de distribution par ressources et le fonctionnement du secours en cas de dégradation de la qualité de l'eau ou, le cas échéant, d'une insuffisance quantitative exceptionnelle doit être établi ;
 - d'établir un dossier de demande d'autorisation qui sera déposé auprès de l'ARS.
- Vu l'offre de prix décision est prise de confier ces tâches au cabinet E.A.T.C qui assure déjà la maîtrise d'œuvre pour la mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable.
- ↵ **Remboursement factures :** Suite aux achats effectués en ligne, la somme de 21,99 euros sera mandatée à Michel BOSCH et la somme de 49 euros à David BONNAFOUS.